Hirondelles : préservation des lieux de nidification

H3

Hirondelles rustiques (© David Bärtschi)

Hirondelles de fenêtre (© David Bärtschi)

Contexte, raison d'agir

Les populations d'hirondelles régressent depuis plusieurs années.

La densification de l'habitat, la transformation des biens ruraux ainsi que les ouvertures condamnées rendent l'installation de nids plus difficile. Les salissures de fientes sont moins tolérées qu'autrefois par les propriétaires et locataires qui ne désirent plus voir ces oiseaux nicher sous leurs toits. Le bétonnage des routes et des chemins mène à la raréfaction des sources d'approvisionnement en boue indispensable à la construction des nids typiques de ces oiseaux. En adoptant quelques mesures simples il est pourtant facile d'aider les hirondelles.

En plus d'être le symbole du retour des beaux jours, les hirondelles sont aussi de précieux régulateurs des populations d'insectes. Par exemple, un couple d'hirondelles rustiques aura besoin de 150'000 mouches pour élever sa nichée, soit 1 kg de nourriture.

Objectifs

- Sensibiliser les communes et les particuliers à la sauvegarde des hirondelles et de leurs sites de nidification
- Proposer des recommandations d'aménagements complémentaires afin de favoriser leur nidification
- Préciser les précautions à prendre lors de travaux de démolition, de rénovation ou d'entretien.

canton de vaud

LIBERTÉ PATRIE

Bases légales

Le cadre légal est basé sur la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP, RS 922.0). Les oiseaux qui n'appartiennent pas à une espèce pouvant être chassée, sont protégés (art. 2 et 7 LChP). Les hirondelles ne peuvent être chassés et sont ainsi strictement protégés. L'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1) spécifie qu'il est interdit « de tuer, blesser ou capturer les animaux de ces espèces » ainsi que « d'endommager, détruire ou enlever leurs oeufs, pupes, nids ou lieux d'incubation » (OPN, art. 20 al. 2 lettre a).

Soutiens financiers

Le canton, via la Division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement, soutient financièrement les collectivités souhaitant élaborer un plan d'action communal en faveur de ces espèces au travers de ses subventions pour réaliser un plan d'action en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris et pour des mesures en faveur des martinets, hirondelles et chauves-souris. **Toutes les demandes doivent être transmises via les formulaires de demande disponibles sur le site web du canton.**

Rôles et responsabilités des communes

Les communes ont un rôle central à jouer dans la protection des nids d'hirondelles en raison de leur proximité avec la population et des autorisations qu'elles délivrent. Les possibilités d'action sont les suivantes :

En cas de travaux

- Lors de l'octroi d'autorisations de rénovation ou de démolition, s'assurer que le bâtiment concerné n'abrite pas de nids d'hirondelles. Si le site est occupé et que la nidification sera entravée par les travaux, ceux-ci ne doivent être autorisés qu'en dehors de la période sensible de nidification.
- Si cette mesure n'est pas possible, la commune doit indiquer les précautions à prendre pour garantir l'accès aux nids. Ces précautions sont détaillées dans la rubrique « Recommandations en cas de travaux ».
- Dans le cas de travaux conduisant à la destruction des nids, ces derniers seront rendus inaccessibles avant le retour des hirondelles pour empêcher leur réinstallation sur un site prochainement détruit.

En tout temps

- Informer la population et le personnel communal,
- Poser des nichoirs sur les bâtiments communaux comme exemple incitatif pour les particuliers,
- Inciter les particuliers à poser des nichoirs dans les zones prioritaires favorables,
- Définir un plan d'action en faveur des hirondelles (ainsi que des martinets et chauves-souris) sur le territoire communal pour déterminer les zones d'actions prioritaires et favorables ainsi que les mesures de conservation à prendre. Consulter la fiche « H1 – Plan d'action en faveur de la faune ailée du bâti »).

Mesures de conservation

Plusieurs mesures peuvent être prises afin de favoriser les hirondelles dans l'espace bâti. Celles-ci se concentrent essentiellement sur le maintien ou la création de sites de nidification (qu'ils soient naturels ou artificiels) ainsi que sur la mise à disposition de matériaux de construction pour les nids.

La mise en place de ce type de mesure peut faire l'objet d'une démarche participative avec les habitants de la commune afin de les sensibiliser à la conservation des nicheurs en bâtiments et peut-être les inciter à installer des nichoirs sur leurs parcelles privées.

Hirondelle rustique (© C. Schönbächler)

canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

Installation de nids artificiels pour l'Hirondelle rustique

Emplacement

Le choix de l'emplacement est important pour espérer que les nichoirs soient habités. Il faut en particulier veiller à :

- **Installer les nids artificiels à l'intérieur de locaux** tels que granges, étables ou hangars. Même si les hirondelles rustiques choisissent de préférence des locaux fermés ou semi-fermés assez spacieux, il arrive qu'elles construisent leur nid dans des locaux relativement exigus : chambre à lessive, petit garage, couloir, passages sous habitation. Dans ce cas, il est rare que deux couples d'Hirondelles rustiques s'installent dans le même local semi-fermé de moins de 50 m^2.
- **Veiller à ce que les nouveaux sites disposent d'entrées de la taille d'une fenêtre** afin de faciliter leur colonisation. Dès que les nids auront été occupés, un trou de 10 cm suffira.

Dispositif et pose

L'hirondelle rustique ne niche pas en colonie et supporte souvent mal ses congénères trop proches de son nid. Les supports à nids devraient être éloignés les uns des autres afin que les hirondelles n'aient pas de contacts visuels entre elles :

- Les nids devraient être au minimum séparé de 1 m les uns des autres, l'idéal étant de 2 m au moins, de préférence sur des poutres différentes.
- Le haut du nid doit se trouver impérativement entre 5 et 10 cm du plafond.

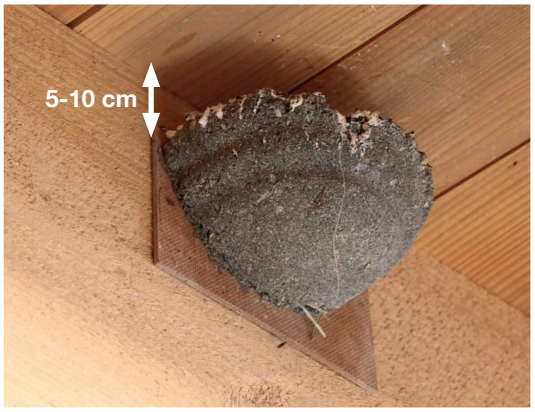

Exemple d'une pose optimale dans une grange. A gauche : des nids supplémentaires pourraient être ajoutés sur d'autres poutres (© B. Genton)

Installation de nids artificiels pour l'Hirondelle de fenêtre

Dispositif et pose

Les nichoirs peuvent être fabriqués ou achetés directement dans le commerce (voir « Pour en savoir plus » en fin de document). Afin d'augmenter les chances de voir les nichoirs être occupés, les précautions suivantes doivent être prises :

- **Si des nids naturels sont présents, installer les nids artificiels dans la même configuration.**
- **Poser les nids artificiels en groupes en haut des murs extérieurs**, dès 4 m de haut. De grands locaux très largement ouverts peuvent aussi convenir (ruraux, halles).
- **Installer les nichoirs uniquement au-dessus des endroits non problématiques**. Eviter de poser des nids au-dessus des entrées, fenêtres, balcons, etc. en raison des salissures éventuelles causées par les fientes.
- **Coller les nids au haut du mur, au plafond, ou en sous-toiture**.
- **Protéger les nichoirs de la pluie et du soleil direct** : Installer les nids sous l'avant-toit, au minimum à 15 cm du bord du toit, le mieux étant contre la façade.
- **Eviter les salissures dues aux déjections** : placer une planchette d'au moins 35 cm (largeur) au minimum à 60 cm au-dessous des nids.
- S'il est impératif d'empêcher la construction de nids naturels au-dessus d'endroits sensibles, placer un matériel lisse (plastique, tôle, etc.) sur les 20–25 cm du haut du mur.

Emplacement

Le choix de l'emplacement est important pour espérer que les nichoirs soient colonisés. Il faut en particulier veiller à :

- **Favoriser la pose dans des sites à proximité de colonies existantes (< 200 m).** Cela améliore grandement les chances que les nichoirs soient colonisés. Leur probabilité d'occupation est en effet plus forte si des nicheurs sont déjà présents. Il n'est donc pas recommandé de poser des nichoirs sur des sites sans colonies proches.
- **Privilégier les façades claires et rugueuses** (par exemple en crépi) pour limiter les chaleurs excessives et faciliter l'installation du nid (les hirondelles ne peuvent pas créer de nid sur des surfaces lisses).
- **Garantir un accès dégagé au nid** en évitant la présence d'arbres à moins de 5 mètres du nid.
- Toutes les expositions sont possibles si l'avant-toit est suffisamment grand.

Exemple d'une pose optimale de nichoirs avec protection des salissures (© B. Genton)

Tour à hirondelles

Il est généralement préférable d'installer des nids artificiels sur des bâtiments existants ou de nouvelles constructions. Néanmoins, dans certains cas très particuliers, il est possible de regrouper les nids dans une tour à hirondelles. Les coûts de ces installations sont, en revanche, très élevés et le succès n'est pas toujours garanti.

Favoriser la construction de nids pour les deux espèces

Si les hirondelles disposent de terre, de paille et d'eau à proximité, elles pourront construire elles-mêmes leur nid. Pour cela, il est impératif qu'une zone de terre boueuse soit présente ou installée à proximité du site, car la boue est le matériau principal de la construction des nids. Cette zone doit regrouper les caractéristiques suivantes :

- La zone de terre boueuse doit se trouver au maximum à 200 m du site de nidification,
- Le lieu doit être ouvert (sans ligneux dans un périmètre de 10 m) et plat,
- Le lieu doit être tranquille (éloignée des activités humaines ou protégées des dérangements).
- Le substrat doit être argileux, les matériaux sableux ne sont pas adéquats.

© Pixabay

Afin de pouvoir remplir leur rôle, ces surfaces doivent faire l'objet d'un peu d'entretien :

- Arrosage : le substrat doit être humide en permanence pendant la période de construction des nids (mi-avril à mi-juin) ;
- Désherbage manuel ou mécanique (pas de produits phytosanitaires) : la surface doit être laissée libre de toute végétation

Il est également possible de favoriser la création de nids naturels en installant de petits appuis à partir desquels les hirondelles pourront construire leur nid. Par exemple une baguette de 10 cm de long et de 2 cm de section carrée, clouée à environ 10 cm du plafond et enduite d'un peu de boue au centre peut offrir aux hirondelles l'assise suffisante pour créer un nid.

Exemple de nids en naturels. A gauche : Hirondelle de fenêtre. A droite : Hirondelle rustique (© F. Croset)

canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

Recommandations en cas de travaux

Périodes à considérer

Les Hirondelles rustiques arrivent en Suisse au courant de mois de mars et repartent généralement dans le courant du mois d'octobre. Les Hirondelles de fenêtre, elles, arrivent en avril et repartent à la fin du mois de septembre.

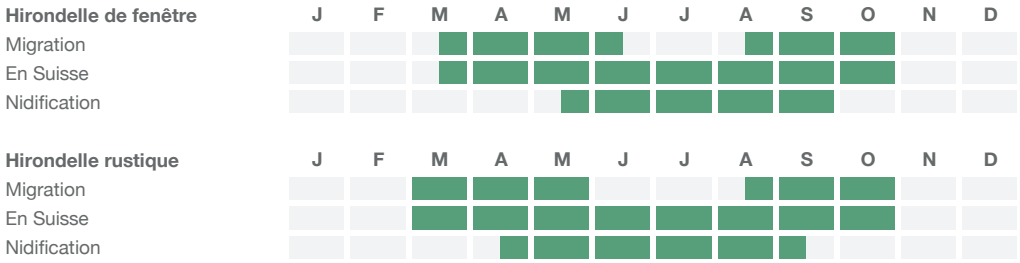

Précautions à prendre

Les recommandations suivantes sont à prendre en compte dans le cas de tout projet lié à des sites de nidification d'hirondelles.

Démolition

- En cas de démolition d'un site abritant des nids, des nids de remplacement devraient être installés sur les nouveaux bâtiments ou sur des constructions proches. Cette opération doit être réalisée avant le début de la période de reproduction.
- En cas de destruction d'une colonie d'Hirondelles de fenêtre avec impossibilité de pose de nids artificiels sur bâtiment dans un périmètre de moins de 50 m (pour conserver la colonie), la pose d'une tour à hirondelles est envisageable.

Rénovation

- Les travaux doivent être planifiés entre fin septembre et début avril, en dehors de la période de nidification.
- L'accès aux nids doit de nouveau être totalement libre dès le début de la période de reproduction.
- Si l'on ne peut éviter cette période, il est impératif d'enlever les nids avant l'arrivée des hirondelles et de mettre en place des nids sur les bâtiments adjacents.

Construction

- Le renforcement de colonies existantes par la pose de nichoirs ou de baguettes badigeonnées de boue (cf. plus haut) aura plus de chance de fonctionner que la pose de nichoirs sur des nouveaux sites.
- Si la pose de nichoirs sur de nouveaux sites est envisagée, privilégier des sites proches d'un site déjà occupé. Un rayon de 100 à 200 m est idéal, mais même dans ce cas, il n'est pas garanti que les nids soient occupés.
- Pour éviter les salissures dues aux déjections, placer une planchette d'environ 35 cm de largeur à 60 cm sous les nids et aménager les façades sensibles où la nidification n'est pas souhaitée avec des matériaux lisses sur la partie haute du mur.

A gauche : Hirondelle rustique (© F. Croset). A droite : Hirondelle de fenêtre (© pixabay)

Hirondelles en détresse

Il arrive que des hirondelles soient retrouvées au sol.

- Dans le cas des adultes, il s'agit généralement d'individus affaiblis ou blessés. Ils doivent être amenés en centre de soins (cf. liste ci-dessous)
- Il arrive que les jeunes tombent du nid. Ceux-ci peuvent également être amenés en centre de soins. Cependant, leur meilleure chance de survie est de les remettre directement dans leur nid (s'ils ne sont pas blessés).

Nom	Adresse	Contact
La Vaux Lierre	Chemin de la Vaux 17 1163 Etoy	021 808 74 95 www.vaux-lierre.ch
La Garenne	Route du Bois-Laurent 1 1261 Le Vaud	022 366 11 14 www.lagarenne.ch/fr/centre-de-soins
Erminea	Grand-Pâquier 5 1373 Chavornay	024 565 37 99 www.erminea.org
Refuge animalier de Sainte Catherine (SVPA)	Route de Berne 318 1000 Lausanne 25	021 784 80 00 www.svpa.ch/activites/refuge/
Centre ornithologique de Réadaptation (COR)	Chemin des Chênes 47 1294 Genthod (GE)	079 624 33 07 www.cor-ge.ch

Pour en savoir plus

- Recommandations de la Station ornithologique suisse :

  Aidons l'Hirondelle rustique : https://www.vogelwarte.ch/fr/projets/especes-prioritaires/conservation-hirondelles-de-fenetre

  Aidons l'Hirondelle de fenêtre : https://www.vogelwarte.ch/wp-content/uploads/2024/11/Hilfe-fur-die-Mehlschwalbe_low_fr.pdf
- Schmid H. 2012. Hirondelles et Martinets. Brochure de la Station ornithologique de Sempach. Commande : www.vogelwarte.ch
- Volume 60 / 2, juin 2013, n° 512 de la revue Nos Oiseaux, téléchargement gratuit sur le site de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux, www.nosoiseaux.ch
- Informations et fiches pratiques à télécharger sur le site de BirdLife Suisse, association suisse de protection des oiseaux www.birdlife.ch
- Assainir les bâtiments en protégeant les oiseaux et les chauves-souris. Publication OFEV, 2011. Téléchargement gratuit sur le site de l'Office fédéral de l'environnement www.bafu.admin.ch
- Commande de nichoirs : www.vogelwarte.ch

Autres fiches en lien ou à consulter

Fiche H1 - Plan d'action communal en faveur de la faune ailée du bâti

Fiche H2- Martinets : préservation des lieux de nidification

Impressum

Editeur : © Direction générale de l'environnement (DGE) - Division Biodiversité et Paysage, 2025

Document réalisé en collaboration avec Atelier Nature et Paysage

Conception graphique : Atelier Nature et Paysage